

**Compte-rendu du conseil municipal  
du 30 mars 2017 à 18 h 00**

Présents : F. KERGUELEN, L. PERSEHAIE, B. HERVAULT, P. BAUDAIS, C. LE ROSSIGNOL, P. PERSEHAIE, C. BANCHEREAU, P. RAFFEGEAU, S. GRANDAIS, G. ROBIN, F. SAUVAGE,

Excusées : M. RAULLINE, Claudine WEBER

Absent : R. MORENO

**ORDRE DU JOUR :**

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, Mme Chantal LE ROSSIGNOL est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2017 :**

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 10 mars 2017.

Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité des membres présents moins une abstention : F. Sauvage.

Madame le Maire remercie Mr Chobelet, Receveur municipal, de sa présence pour la présentation du compte de gestion 2016 et du budget primitif 2017.

**I – FINANCES :**

**1° - Vote des taux des impôts locaux :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la notification des bases des 3 taxes : Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non-Bâti a été reçue en mairie le vendredi 17 mars dernier.

La commission « Finances » propose de maintenir les taux actuels :

- Taxe d'Habitation = 16.86 %
- Foncier Bâti = 24.57 %
- Foncier Non-Bâti = 48.73 %

Ce qui génère un produit attendu des 3 taxes d'un montant de 356 055 €.

En 2016, la recette prévisionnelle, avec les taux identiques, était 348 550 € pour une recette réelle perçue de 346 099 €.

Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2017 une recette de 355 000 € au C/73111.

Les compensations au titre de la Taxe d'Habitation sont de 9 494 € et au titre des Taxes Foncières sort de 5 242 €.

Ces montants permettent d'équilibrer le budget en section de Fonctionnement.

Les membres de la commission « Finances » tiennent à préciser que les impôts suivent l'évolution du coût de la vie par la revalorisation annuelle de la valeur locative de chaque bien (maison et/ou terrain) par les services des impôts selon l'indice du coût de la vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir les taux actuels pour l'année 2017, à savoir :
  - Taxe d'Habitation = 16.86 %
  - Foncier Bâti = 24.57 %
  - Foncier Non-Bâti = 48.73 %.

**2° - Vote des Comptes Administratifs 2016**

présentés par Mr Laurent Persehaie, Adjoint aux Finances

**Budget principal COMMUNE :**

Fonctionnement	Dépenses réalisées : 855 428.79 Recettes réalisées : 1 016 863.86	Résultat : Excédent 2016 : 161 435.07 € + Résultat antérieur 2015 : 0.00 € soit résultat de clôture + 161 435.07 €
Investissement	Dépenses réalisées : 682 806.59 Recettes réalisées : 821 465.07	Résultat : Excédent 2016 : 138 658.48 € - Déficit antérieur 2015 : 8 049.81 € résultat de clôture : Excédent de 130 608.67 €

**Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Fonctionnement	Dépenses réalisées : 33 470.54 Recettes réalisées : 98 727.01	Résultat : Excédent 2016 : 65 256.47 € + Excédent antérieur 2015 : 0.00 € soit résultat de clôture + 65 256.47 €
Investissement	Dépenses réalisées : 41 067.27 Recettes réalisées : 105 434.98	Résultat : Excédent 2016 : 64 367.71 € + Excédent antérieur 2015 : 2 122.56 € résultat de clôture : Excédent de 66 490.27 €

### *Budget annexe Equipements Périscolaires :*

Fonctionnement	Dépenses réalisées : 151 546.90 Recettes réalisées : 151 546.90	Résultat 2016 : 0.00 € Subvention d'équilibre par le budget Commune de 14 754.27 €
----------------	--	--

### *Budget annexe Lotissement de la Mairie :*

Fonctionnement	Dépenses réalisées : 0.00 Recettes réalisées : 0.00	Résultat 2016 : 0.00 € + Résultat antérieur 2015 : 0.00 € soit résultat de clôture 0.00 €
Investissement	Dépenses réalisées : 0.00 Recettes réalisées : 0.00	Résultat 2016 : 0.00 € + Résultat Déficit 2015 : 49 420.20 € soit résultat de clôture : Déficit de 49 420.20 €

Mr Chobelet indique qu'il existe un excédent de fonctionnement de 0.35 € depuis 2015. Le conseil municipal prend acte de cette indication.

### *Budget annexe Lotissement de l'église :*

Fonctionnement	Dépenses réalisées : 0.00 Recettes réalisées : 0.00	Résultat 2016 : 0.00 € + Résultat antérieur 2015 0.00 € soit résultat de clôture 0.00 €
Investissement	Dépenses réalisées : 0.00 Recettes réalisées : 0.00	Résultat 2016 : 0.00 € + Résultat déficit 2015 - 83 296.66 € soit résultat de clôture : déficit de 83 296.66 €

Le conseil municipal approuve ces 5 Comptes Administratifs 2016 à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion du Percepteur.

### **Affectation du résultat du budget « COMMUNE » :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'intégralité de l'excédent de Fonctionnement 2016 soit la somme de 161 435.07 € pour combler les restes à réaliser des opérations engagées en 2016 en Investissement.

### **Affectation du résultat du budget « Assainissement » :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'intégralité de l'excédent de Fonctionnement 2016, soit la somme de 65 256.47 € pour combler les restes à réaliser des opérations engagées en 2016 en Investissement.

Monsieur le Percepteur déclare conforme les comptes administratifs aux comptes de gestion de la trésorerie.

## **3° - Vote des Budgets Primitifs 2017**

présentés par Mr Laurent PERSEHAIE, Adjoint aux Finances.

### **• Budget principal « COMMUNE »**

Fonctionnement	Dépenses : 942 658.00	Recettes : 942 658.00
Investissement	Dépenses : 709 612.00	Recettes : 709 612.00

Suite à la question d'un conseiller sur les investissements « voirie », il est indiqué que la commission « Voirie », lors de sa dernière réunion, a évoqué ce point.

Il est rappelé que la municipalité, depuis plus de 10 ans, a orienté ses investissements vers la réhabilitation des bâtiments (bibliothèque, vestiaires foot, extension groupe scolaire et mairie) puis, l'aménagement du centre bourg (rue de Haute-Bretagne et rue de Brocéliande). Durant cette période, il a été procédé uniquement à des entretiens sur la voirie de la campagne.

Il avait été convenu que suite à ces travaux, il serait prévu un plan d'investissement sur la voirie en campagne. Ce sujet a été évoqué lors de la dernière réunion voirie.

L'idée est de travailler dès 2017 le plan des travaux en ayant éventuellement recours à un bureau d'études. Les premiers travaux de voirie en campagne sont prévus pour 2018.

Cette orientation va être communiquée par le biais du bulletin municipal et du site internet.

Concernant les investissements 2017, la priorité est mise sur l'aménagement du centre bourg avec un budget de 428500 € et l'effacement des réseaux avec un budget de 90500 €.

Un budget de 75500 € est fléché sur l'entretien des bâtiments afin de les garder en bon état de fonctionnement (salle polyvalente, groupe scolaire, hangar communal, foyer du foot et cloches de l'église).

• **Budget annexe « Assainissement collectif »**

Fonctionnement	Dépenses : 66 985.00	Recettes : 66 985.00
Investissement	Dépenses : 604 271.00	Recettes : 604 271.00

Il est précisé que le budget de fonctionnement a intégré les charges futures de fonctionnement liées à la réhabilitation de la station d'épuration (Filière retenue : boues activées avec récupération des 2 bacs de rétention) sans augmenter la redevance « Assainissement ».

• **Budget annexe « Equipements Périscolaires »**

Fonctionnement	Dépenses : 156 650.00	Recettes : 156 650.00
----------------	--------------------------	--------------------------

• **Budget annexe « Lotissement de la Mairie »**

Ce budget doit être voté en Hors Taxe.

Fonctionnement	Dépenses : 148 631.00	Recettes : 148 631.00
Investissement	Dépenses : 194 042.00	Recettes : 194 042.00

• **Budget annexe « Lotissement de l'église »**

Fonctionnement	Dépenses : 203 307.00	Recettes : 203 307.00
Investissement	Dépenses : 286 594.00	Recettes : 286 594.00

Le conseil municipal approuve ces cinq budgets primitifs 2017, à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Percepteur présente une analyse des différents ratios de la situation financière de la commune. (voir document ci-joint). En conclusion, la situation financière est correcte : niveau d'autofinancement au-dessus de la moyenne départementale, un fonds de roulement confortable et un endettement faible.

## **II - Intercommunalité :**

### **-Convention de partenariat pour le développement du réseau des médiathèques 2017 - 2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 27 février 2017, il a été approuvé la convention de partenariat pour le développement du réseau des médiathèques 2017 – 2022. Cette convention comprend :

- L'objectif premier qui est de formaliser le projet de développement du réseau des médiathèques et de préciser les engagements réciproques de la CCB et des communes pour assurer un service adapté aux habitants et optimiser les ressources existantes
- L'exercice des compétences en matière de lecture publique
- Le projet de développement de la lecture publique en Brocéliande
- Les engagements de la CCB et des communes : suivi du projet politique, personnel, acquisition de fonds, matériel informatique et numérique, circulation des documents, animations et actions culturelles et socio-culturelles, formations, ouvertures, modalités d'adhésion et statistiques.

Cette convention doit être approuvée par les conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la convention de partenariat pour le développement du réseau des médiathèques de la Communauté de communes de Brocéliande 2017 – 2022.

#### **Remarques :**

- les coûts d'abonnement d'Internet restent à la charge de la commune car le poste informatique est utilisé par l'agent.
- Trouver un nom à la bibliothèque : Réflexion à mener en partenariat avec l'association « Culture pour tous »

### **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la CLECT s'est réunie les 08 décembre 2016 et 26 janvier 2017 afin d'examiner les conditions des transferts de charges induits au profit de la Communauté de Communes de Brocéliande concernant :

- Transfert du financement des contingents communaux au SDIS, (TREFFENDEL = 18 710 €)
- Transfert obligatoire de la zone d'activité communale de la Croix du Houx à Paimpont,
- Création du service commun de la commande publique, (TREFFENDEL = 741.10 €)
- Création du service commun secrétariat pour les communes,
- Transfert volontaire de la gestion du fonds documentaires pour le réseau des médiathèques

Pour Treffendel, le montant de l'attribution de compensation après impact du transfert des charges passe de 31 869.45 € à 12 418.35 €.

Les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par délibérations concordantes des conseils municipaux statuant dans les conditions de majorité qualifiée (soit le 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant plus des 2/3 de la population).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au profit de la Communauté de Communes de Brocéliande et accepte le montant de l'Attribution de compensation de 12 418.35 € pour l'année 2017.

### **III – Acquisition de matériels :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière séance, il avait été évoqué l'acquisition d'un micro-tracteur + désherbeuse dans le cadre de la mise en place du zéro phyto (nettoyage des parties sablées – trottoirs, terrain de pétanque...). Ces équipements permettront un gain de temps pour les agents du service technique, faciliteront la tâche de désherbage manuelle et pourront être utilisés pour le terrain de foot-ball (décompactage). De plus, le micro-tracteur va permettre de limiter l'utilisation du tracteur actuel et de ce fait, diminuer la consommation de carburant.

Trois devis ont été étudiés en commission « Voirie – Acquisition de matériels ».

Il est proposé de retenir la proposition de RM MOTOCULTURE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité moins 2 abstentions (F. Sauvage – P. Raffegau)

- De retenir la proposition de RM MOTOCULTURE pour :
  - L'acquisition d'un micro-tracteur KUBOTA de type L 3200 DW à raison de 12 750 € HT
  - Support de contrepoids AV lesté de 4 masses de 25 kg chacune à raison de 280 € HT
  - L'acquisition d'un désherbeur mécanique YVMO de type TDM 130 à raison de 4 130 € HT
  - L'acquisition d'une barre multi-fonction YVMO de type BDD à raison de 1 150 € HT
- De payer ces dépenses au C/2182-65 (inscription de 22 000 € au Budget Primitif 2017).

### **+ Demande de subvention auprès de la Région + l'Agence de l'Eau**

Il est possible d'obtenir une subvention de 10 % à 40 % sur le désherbeur + la barre multi-fonction au titre de matériel mécanique. Le matériel tractant (micro-tracteur) n'est pas subventionnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter les services de la Région et de l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention au titre d'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique pour l'acquisition du désherbeur mécanique et de la barre multi-fonction.

### **IV – Plan de zonage d'assainissement :**

#### **POUR INFO :**

Mr Laurent Persehaie, Adjoint à l'Urbanisme, précise que l'enquête publique concernant le plan de zonage d'assainissement s'est terminée le samedi 11 mars 2017. Mme Mireille Paret, Commissaire-enquêteur a adressé un courrier en mairie afin d'obtenir des compléments d'informations sur 3 points avant de rédiger son rapport. Mr Persehaie fait part au conseil municipal des 3 réponses apportées. Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **V - Urbanisme :**

#### **POUR INFO**

Mr Laurent Persehaie, Adjoint à l'Urbanisme, indique au conseil municipal que la commission « Urbanisme » s'est réunie le 13 mars dernier et a étudié 3 demandes de Droit de Prémption Urbain. Or, depuis le 27 mars 2017, conformément à la loi ALUR, les communes perdent la compétence pour l'instruction des Droits de Prémption Urbain. Cette compétence est transférée d'office aux Communautés de Communes. Toutefois, nous souhaitons informer le conseil municipal de la proposition de la commission de ne pas faire valoir le droit de préemption sur :

- Terrain bâti : B N° 429 – 900 : 13 rue de Brocéliande, 946 m<sup>2</sup>,

- Terrain bâti : ZC 69 -221 : 2 rue du Bas-bourg, 842 m<sup>2</sup>,
- Terrain non-bâti : B N° 1581 : rue des Landelles, 859 m<sup>2</sup>.

Ensuite, Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de la CCB à ce sujet. Il est indiqué que :

« Lors du conseil communautaire du 03 avril prochain, la compétence en matière de droit de préemption urbain sera déléguée au Président afin de statuer au plus vite sur les demandes. Par ailleurs, un travail sera réalisé prochainement sur les modalités de délégation de cette compétence aux communes, pour une validation prévue lors du conseil communautaire du 09 mai. »

Il existe donc une période transitoire à compter du 27 mars 2017 jusqu'au re-transfert aux communes de cette compétence (DPU) suite au conseil communautaire du 09 mai prochain.

## **Questions diverses :**

### **Rue de Brocéliande : Effacement des réseaux (électriques, Téléphoniques et Eclairage public) : Etude détaillée du SDE35**

#### **Nouvelle proposition : mise en place de LED + périmètre de l'église**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été sollicité une nouvelle étude détaillée, auprès du SDE35, pour l'effacement des réseaux (Electriques, téléphoniques et éclairage public) de la rue de Brocéliande afin d'y intégrer des lanternes LED. En effet, l'étude initiale d'un montant de 68 285 € ne le prévoyait pas. Le montant restant à la charge de la commune passe donc à 75 294 €.

Il va être sollicité au SDE35 le visuel des lanternes proposées avec la fiche technique – matériel constructeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager à :

-déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que du génie civil des réseaux de télécommunications au SDE35,

-Réaliser les travaux indiqués cités ci-dessus que le dossier aura été retenu par le SDE35,

-d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017, à savoir :

\* C/238 = 55 500 €

\*C/2041582 = 23 000 €

-de verser la participation communale au maître d'ouvrage SDE35 à l'avancement des travaux.

### **Point sur la demande de subvention DETR : rue de Brocéliande**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu des services de la Préfecture proposant un refus d'accord de subvention DETR pour les travaux d'aménagement du centre-bourg. Une rencontre a été sollicitée auprès du Secrétaire Général de la Préfecture et a eu lieu le jeudi 23 mars dernier afin de développer nos arguments en faveur d'un octroi de la subvention. Les arguments ont été entendus par les services de la Préfecture et ils doivent nous recontacter pour la suite donnée. Affaire à suivre.

De ce fait, la commission « Finances » a préféré ne pas inscrire de recette en Investissement – COMMUNE au titre de la subvention DETR – Aménagement du centre-bourg.

Par conséquent, les travaux sont décalés en attente de la réponse de la Préfecture (nous espérons avoir un retour courant avril).

Cette information va être diffusée sur le site internet.

### **Indemnités des élus (Maire et Adjoint) : actualisation de la délibération du 08 avril 2014**

Madame le Maire donne lecture d'un mail de la Perception de Plélan-le-Grand qui invite les conseils municipaux ayant indiqué dans leur délibération fixant le montant de l'indemnité de fonction des élus à les actualiser en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, sans indiquer le chiffre 1015 et autoriser l'actualisation à s'opérer rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette actualisation à l'unanimité.

### **\*Tableaux des tours de garde pour les élections Présidentielles :**

Pour mémoire : clôture des bureaux de vote à 19 h 00

Il est proposé de créer 4 tours de garde de 2 h 45 pour pallier à la vacance d'un poste de conseiller municipal et diverses absences d'élus soit 8 h 00 à 10 h 45 ; 10 h 45 à 13 h 30 ; 13 h 30 à 16 h 15 et de 16 h 15 à 19 h 00.

(voir tableaux complétés).

### **\*Réunions à prévoir :**

Commission « Bâtiments communaux » : Jeudi 20 avril 2017 à 20 h 30

Groupe de travail « gestion différenciée des espaces verts » : vendredi 28 avril 2017 à 20 h 00

Réunion pour relancer le dispositif « Argent de poche » : en partenariat avec le CCAS : mercredi 17 mai 2017 à 20 h30

---

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :**

- ° jeudi 27 avril à 20 h 30 : Réunion Adjointes : mercredi 12 avril à 20 h 30
- ° lundi 22 mai à 20 h 30 : Réunion Adjointes : mercredi 10 mai à 20 h 30
- ° jeudi 22 juin à 20 h 30 : Réunion Adjointes : jeudi 08 juin à 20 h 30
- ° mercredi 12 juillet à 20 h 30 : Réunion Adjointes : jeudi 29 juin à 20 h 30

---

**PROCHAINES COMMISSIONS :**

- Commission « Assainissement » : lundi 03 avril 2017 à 18 h 00
- Comité de suivi éolien : mardi 11 avril 2017 à 09 h 00
- Commission « Communication » : mardi 11 avril 2017 à 20 h 30
- Commission « Bâtiments » : jeudi 20 avril 2017 à 20 h 30
- Commission « Rythmes scolaires » : mercredi 26 avril 2017 à 20 h 30
- Groupe de travail « Gestion différenciée des espaces verts » : vendredi 28 avril 2017 à 20 h 00
- Groupe de travail « Argent de poche » : mercredi 17 mai 2017 à 20 h 30

**Prochaines manifestations :**

- 01 avril 2017 : CCAS « carrés potagers » et Etre's : bourse aux graines
- 23 avril 2017 : 1<sup>er</sup> tour Elections présidentielles
- 07 mai 2017 : 2<sup>ème</sup> tour Elections présidentielles.

La séance est levée à 21 h 40.

F. KERGUELEN,  
Maire,

Affiché le 04 avril 2017